

Ville de LAMBALLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-huit, le seize avril, à 19H30, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Loïc CAURET, Maire de la commune nouvelle de Lamballe.

Date de la convocation : 10 avril 2018.

PRESENTS :

M. Loïc CAURET, Maire.

Mme Lydie PHILIPPE, Maire déléguée de Lamballe,
M. Jean-François BREHANT, Maire délégué de Meslin.

Mme Marie-Christine CLERET, M. Christian NESTOUT, Mme Nathalie BOUZID, M. René LE BOULANGER, Mme Paulette DOBET-PINCEMIN, M. Philippe HERCOUET, Mme Stéphanie ANGEE, M. Denis MICHELET, M. Thierry GAUVRIT, M. Julien HOUZE et M. Thomas FAVREL, Adjoint.

M. Bernard MOREL, Mme Danielle AUBRY, M. Roger ROUILLE, Mme Christine PRUNAUD, Mme Nadine GILLARD, Mme Laurence URVOY, Mme Valérie BOISHARDY, M. Jean-François BENOIT, Mme Marie-Antoinette ROUXEL, M. Michel LE GUILLOU, M. Yves MEGRET, M. Jean-Luc GUYMARD, M. Stéphane de SALLIER DUPIN, Mme Caroline MERIAN, M. Jean-François ROUXEL, Mme Morgane FAVRO, Mme Patricia DOUARD, M. Jean-Pierre AUBRY, M. Thierry LE MAUX, M. Denis DELEU, Mme Sandra BEURIER, Mme Catherine LOAS, Mme Christine LE MOIGNE, M. Philippe JUGON, M. Geoffroy de LONGUEMAR et M. Nicolas LORMEL, Conseillers municipaux.

ABSENTS :

- M. Roland GOMBERT donne pouvoir à M. Roger ROUILLE
- Mmes Sandra MAHE, Catherine DUCLOS, Isabelle FOOKS, MM. David HION, William GOSSET, Gilles LEMEE.

SECRETAIRE : M. Jean-Luc GUYMARD

Délibération n°2018_051

Membres en exercice : 47 - Présents : 40 - Absents : 7 - Pouvoir : 1

AMENAGEMENT
LOTISSEMENT DU COURTIL A MESLIN
PRIX DE VENTE DES TERRAINS

Les travaux d'aménagement du lotissement du Courtil débutent dès que l'Etablissement Public Foncier (EPF) de Bretagne autorise la jouissance par anticipation au profit de la Ville, dans l'attente de la signature ultérieure de l'acte de vente. En l'état actuel, la fin des travaux est prévue pour le mois de septembre 2018.

Il est prévu sur ce lotissement d'une superficie cessible de 4 757 m² la réalisation de 10 lots, dont 1 lot social de 4 logements (1 003 m²), et 9 lots libres à hauteur de 3 754 m², avec des superficies de lots comprises entre 314 et 572 m².

Il est proposé de fixer le prix de ces terrains à 75 € le m² net vendeur (62,50 €HT, soumis au taux normal de TVA en vigueur au moment de la signature de l'acte de vente, soit 20 % pour 2018, ce taux

de TVA pouvant évoluer suivant la législation), compte tenu des coûts de viabilisation, des prix du marché et de la politique de soutien des accédants à la propriété de Lamballe Terre & Mer.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- FIXE le prix des terrains à 75 € le m² net vendeur pour les lots libres,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

Certifié envoyé à la Préfecture le 19 avril 2018
Affiché le 19 avril 2018

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe, le 17 avril 2018.

Le Maire,

